

Arrondissements I-V

Synthèse des séances

Novembre 2012

Ordre du jour proposé

1. ACCUEIL – APPEL – SALUTATIONS
2. FCCV-PAYERNE 13 • GÉNÉRALITÉS
 - Rappels
 - Du nouveau
3. ARRONDISSEMENTS
 - Proposition d'une nouvelle carte
 - Sondage
4. ARMP
 - Informations générales
 - Votre participation
5. USC/SUISA
 - Politique financière pour le futur
 - Fichier : rappel
 - Déclaration SUISA : nouveauté
6. STATUTS
 - Propositions de refonte : simplification + règlements d'application
 - Successions : définition des profils recherchés
7. DIVERS
 - par ex. FCCV 2017 dans l'arrondissement III actuel

1. ACCUEIL – APPEL – SALUTATIONS

Arrdt I	Sa	10.11.12	09h00	Salle du Collège	ANTAGNES
<i>Délégués : Claude-André MANI, Anne-Lise CORNAZ, Josiane DUPRAZ et Lise DUTRUY</i>					
Arrdt II	Ve	16.11.12	20h00	La Suite (en face de la Gare)	PAYERNE
<i>Délégués : Christiane FERROT, Yvan NEY et Alain DEVALLONNÉ</i>					
Arrdt III	Ve	23.11.12	20h00	Maison de Commune	SAVIGNY
<i>Délégués : Jean-Luc BEZENÇON, Michel PANCHAUD et Edwige CLOT-Luginbühl</i>					
Arrdt IV	Sa	17.11.12	09h30	Salle de Paroisse (près de l'église)	BURSINS
<i>Délégués : Priska DUTOIT Scheuner, Jean-Jacques MERCIER et Romain MAYOR</i>					
Arrdt V	Sa	03.11.12	09h00	Collège de CHANTEMERLE	ORBE
<i>Délégués : Claude-André MANI, Denys BERTHOLET, Lise DUTRUY</i>					
<i>Le Secrétaire cantonal, Bernard DUTRUY, a assisté à toutes les séances.</i>					

Tableau de présence des sociétés par arrondissement.

Soc./Arrdt	I	II	III	IV	V	Total
Présentes	11	9	11	12	8	51
Excusées	2	2	1	1	-	6
Absentes	2	1	1	2	5	11
	15	12	13	15	13	68

Préambule initiative « jeunesse + musique »

Merci à toutes tous les chanteurs pour votre engagement à l'occasion de l'initiative sur la musique, ajoutant que les choses progressent à grands pas (*vraisemblablement mise sous toit du règlement d'application pour fin 2013*).

2. FCCV-PAYERNE 2013

Ce concept général a été édité en page 3 de "A l'Unisson" n° 60 de novembre 2011. Il est possible de le télécharger sur le site de la FCCV – www.vaudchoeurs.ch (*Presse -> Téléchargements*)

Le comité souligne les changements notoires suivants :

a) Du Jury et des critiques orales et écrites

- ❖ Critique orale du jury dans l'heure suivant l'exécution des divisions et des concerts libres. Pas de critique orale après les chœurs de 50' et 5'.
- ❖ Les critiques écrites (divisions et concerts libres), demandées pour le prix de 40.-, seront envoyées aux chorales avant l'été 2013. Celles, plus succinctes concernant les lectures, seront remises aux chorales lors du palmarès.
- ❖ Une nouvelle grille horaire a été établie au vu des inscriptions surtout très nombreuses pour les lectures.
- ❖ La composition du jury a un peu changé depuis nos engagements initiaux, mais malgré certaines défections il est maintenant à nouveau au complet.
- ❖ Le Président du jury, Pierre-Louis NANCHEN encourage les sociétés à souscrire à la critique orale et invite tous les choristes à y participer.
- ❖ La réunion du 06 octobre 2012, réunissant Présidents et Directeurs et Pierre-Louis NANCHEN accompagné d'Elisabeth GILLIOZ, a été très appréciée par les membres présents. Elle a permis de préciser le rôle pédagogique confié aux membres des différents jurys.

b) Des sociétés

- ❖ Les sociétés passent par groupes de 3-5 sociétés et s'écoutent mutuellement.
- ❖ Les membres de la CM visiteront en toute amitié les sociétés lors du 1^{er} trimestre 2013. Les chorales peuvent se grouper. Elles ont pour but de normaliser l'exécution d'ensemble des chœurs imposés lors du palmarès.
- ❖ Remarque a été formulée concernant la difficulté très élevée du chœur imposé à la 1^{ère} division mixte.
- ❖ Durant le palmarès des 2 dimanches, les sociétés seront regroupées par divisions et interpréteront leur pièce sans avoir à se déplacer, diminuant ainsi les « temps morts » générés par ces déplacements.

c) De la carte de Fête

- ❖ Le prix de la Carte de Fête est confirmé à 115.-.
- ❖ Les sociétés qui feront éditer une ou plusieurs publicités dans le Livret de Fête se verront octroyer une réduction de 5.-/chanteur sur leurs Cartes de Fête.

d) Ensembles vocaux

- ❖ Contrairement à ce qui a été annoncé précédemment, les 7 Ensembles Vocaux inscrits se produiront le 25 mai lors de 2 concerts, vraisemblablement l'un à 17h00 et l'autre aux environs de 20h00.

e) Concert de gala

- ❖ Vendredi 17 mai 13. Réservation : voir www.vaudchoeurs.ch

- f) Des Ateliers
- ❖ Il semble possible de les organiser les quatre – petite restriction faite actuellement pour les ateliers « Musiques de films » et « Salade de sons ».
 - ❖ Encourager sociétés et individuels à s'inscrire pour compléter et équilibrer les registres des ateliers « Musiques de films » et « Salade de sons ».
 - ❖ Beau succès pour l'atelier liturgique qui se présentera aux 2 offices religieux alors que les trois autres ateliers, comme déjà annoncé, se produiront les 4-5 et 8 mai en concerts d'annonce.
 - ❖ Répétitions des ateliers délocalisées selon répartition géographique des inscrits .
- g) Chœurs d'enfants et d'ados.
- ❖ 11 chœurs d'enfants et jeunes participeront à la Fête lors de la journée du 25 mai. Les CC/CM encouragent les sociétés à aller les écouter. Des concerts devant jury, des animations, un rallye et des récompenses attendent nos jeunes chanteurs, attendus au nombre très remarquable de 400.
- h) Futur chansonnier « Nous-Vaud » (*FCCV- ... 2017*)
- ❖ La CM recevrait avec beaucoup de plaisir toute proposition d'un ou plusieurs titres que vous souhaiteriez y voir figurer.
- i) Logement
- ❖ Toutes les sociétés ont reçu, à l'AD 12 ou par courrier postal, un document faisant l'inventaire des possibilités de logement dans la région de Payerne. Chaque société est responsable de procéder aux réservations qui la concernent.

3. ARRONDISSEMENTS

RESTRUCTURATION

Informations parmi les plus significatives.

a) CARTE DES ARRONDISSEMENTS

- SITUATION ACTUELLE

Constats

- Actuellement 5 arrondissements
- Il n'y a pas dans chaque arrondissement au moins 2 villes qui puissent accueillir une FCCV
Exemple : Dans l'Arrdt III, à part Lausanne, il n'y a qu'Echallens qui soit susceptible d'organiser une telle Fête.
- Lors de la séance d'arrondissement d'automne 2011, nous avons appris que Echallens n'organisera pas cette manifestation en 2017, vu la proximité de la Fête du Blé et du Pain.
- Lors de la même séance d'arrondissement, nous avons pris bonne note que Lausanne – au risque que notre FCCV passe inaperçue dans cette ville – est représentée par :
 - ✚ La Pontaise : son Président fait remarquer l'âge moyen de sa société et dit ne pas avoir le courage d'organiser FCCV 17.
 - ✚ Le Chœur de Dames de Renens : sa Présidente argumente en relevant le faible effectif de sa société et qu'elle n'est formée que de dames.
 - ✚ Fa7 : son Président informe sur les orientations de son groupe choral et ne veut pas prendre la responsabilité de l'organisation d'un tel événement. Il se dit cependant prêt à « donner un coup de main », si c'est nécessaire.

- Lieux pouvant accueillir une FCCV
 - ✚ Arrdt I Vevey – Montreux – La Tour-de-Peilz – Villeneuve – Aigle – Bex
 - ✚ Arrdt II Payerne – Avenches – Moudon
 - ✚ Arrdt III Lausanne – Echallens – Renens
 - ✚ Arrdt IV Nyon – Rolle – Morges – Cossonay-Ville – Bière ?
 - ✚ Arrdt V Yverdon – Orbe – La Vallée – Grandson ?
- ET POURQUOI PAS 4 ARRONDISSEMENTS ?
 - Au vu de ce qui précède, les membres CC/CM étudient la possibilité de redistribuer les sociétés en 4 arrondissements.
 - **Carte proposée**
 - ✚ Arrdt I Est-vaudois Arrdt I actuel inchangé
 - ✚ Arrdt II Broye-Nord-vaudois Arrdt II actuel inchangé + Arrdt V actuel moins La Vallée
 - ✚ Arrdt III Centre Arrdt III actuel et l'agglomération ouest lausannoise
 - ✚ Arrdt IV Ouest-Pied du Jura Arrdt IV actuel + La Vallée de Joux - les sociétés de l'ouest lausannois
 - ✚ Les sociétés de Vallorbe, Vaulion et La Sarraz, ainsi que les sociétés de la région de l'Ouest lausannois (en particulier Bussigny) sont des cas limites qu'il faudra négocier et résoudre.
 - ✚ Cette proposition répartit en un meilleur équilibre le nombre de sociétés dans les arrondissements et offre davantage de possibilités de trouver des lieux capables d'organiser une FCCV, améliorant certainement le dynamisme de la SCCV.

Décision

A une très forte majorité – sans oppositions – les membres présents aux séances des 5 arrondissements votent l'entrée en matière pour un nouveau découpage du canton en 4 arrondissements et mandatent le CC d'en poursuivre l'étude afin qu'elle soit ratifiée lors l'une future AD.

4. ARMP (Association Romande des Musiques Populaires)

Le Festival de Moudon, c'est :

- ❖ en 2013, un jubilé pour sa 10^{ème} édition,
- ❖ une présence indispensable de la SCCV qui en est membre fondatrice,
- ❖ une belle vitrine pour des chorales et une occasion privilégiée de se faire entendre et aussi d'entendre les autres dans une ambiance festive,
- ❖ avoir le privilège de chanter dans le lieu exceptionnel qu'est le Temple de Saint-Etienne,
- ❖ une manifestation bien relayée par les médias,
- ❖ faire preuve de solidarité en collaborant bénévolement à la tenue d'une buvette. Si tel est votre cas veuillez en informer le Secrétaire SCCV, Bernard Dutruy (bernard@dutruy.net ou par téléphone au 021 866 13 02). Demandez le « mode d'emploi ». Le Festival fournit la logistique et ravitaille la buvette toute la journée. Les bénévoles touchent un petit défraiement (10.-) qui pourrait être complété par une participation SCCV/AVDC (10.-).
- ❖ l'assurance de contribuer au renforcement de l'art choral dans notre canton.

5. USC – SUISA • COTISATIONS

USC

L'USC nous annonce une augmentation très prochaine de ses cotisations. Il semblerait que la cause en soit politique.

L'USC doit justifier des entrées financières plus grandes afin de toucher une manne fédérale plus élevée dès 2015. La proposition d'**augmentation de la cotisation de 2.00 f** par chanteur sera soumise au Comité central de l'USC en novembre 2012. Si ce dernier l'accepte, elle viendra ensuite devant l'assemblée générale de l'USC en avril 2013.

L'AD de la SCCV se déterminera en mars 2013 et donnera ainsi mandat à ses représentants vaudois d'accepter ou de refuser cette proposition.

En cas d'acceptation lors de l'AG de l'USC en avril 13, cette augmentation entrerait en vigueur dès 2014, au plus tôt.

SUISA

La SUISA, quant à elle, annonce une augmentation des cotisations de fr. 0.15 (en raison du nouveau mode de déclarations des œuvres chantées) et de fr. 0.25 représentant une hausse normale de cotisations dues par les sociétés affiliées à l'USC.

Conclusion

Dès 2013, nos cotisations seront augmentées de 0.40 f (Suisa). Donc : 16.40 f.

Dès 2014, nos cotisations seront augmentées de 2.00 f, supplémentaires pour autant que cette augmentation soit acceptée par l'AG/USC en avril 2013. Elle s'élèverait donc à 18.40 f.

6. NOUVEAUX STATUTS SCCV

Le changement de répartition des arrondissement nécessite un changement fondamental de nos statuts que nous aimerions par la même occasion alléger au maximum - ne laissant que le minimum légal obligatoire et laissant le reste en règlements d'application pouvant être modulés en tout temps sans refonte complète. Cette proposition sera développée lors de l'AD 13.

Le groupe de travail propose de :

- ✚ Simplifier les statuts au strict minimum légal et de les accompagner de règlements d'applications, règlements qui permettraient au CC de les actualiser selon l'évolution rapide de la société actuelle sans attendre une AD pour proposer des modifications.
- ✚ Demander à l'AD 13 les dérogations nécessaires pour continuer de fonctionner avec efficacité.
- ✚ Fonctionner avec un « Comité directeur »? Cet organe correspondrait à l'actuel « Bureau ».

Sans aucune abstention ni opposition, cette proposition est acceptée à L'UNANIMITE par les votants des 5 arrondissements.

Successions

a) Profils recherchés et organigramme

- Présenter, dans un premier temps, l'organigramme sous forme de tableau Excel pour le finaliser en une visualisation hiérarchique.
- Etablir le profil des membres CC/CM rédigé dans un cahier des charges pour chacune des fonctions attribuées (Président – Vice-président – Trésorier – Secrétaire – Responsable du fichier des membres – Responsable de l'organisation des AD – Resp. des Ateliers – Rédacteur du Bulletin – Rédacteur de Sous la Loupe – et responsable de toute tâche d'une certaine importance.

- Revoir le problème de la communication tant interne qu'externe.
- Rechercher urgemment un membre CC dans quelque arrondissement que ce soit.
- Alléger la lourde fonction du Secrétaire cantonal en attribuant quelques-unes de ses tâches à un membre CC ou CM responsable (Rédacteur du Bulletin – webmaster – etc.)

b) Les successions horizon 2015

- a. Pierre MAILLEFER (Arrdt V) non remplacé
- b. AD 13 : Alain DEVALLONNÉ et Anne-Lise CORNAZ
- c. AD 14 : Christiane FERROT – Priska DUTOIT – Michel PANCHAUD – Denys BERTHOLET
- d. Horizon 14-15 : Claude-André MANI

7. DIVERS

a) FCCV-2017

Jean-Luc BEZENÇON évoque la FCCV 2017 et demande aux sociétés présentes de songer à fournir le/les noms des futurs organisateurs et le lieu des festivités.

Le 3^{ème} arrondissement doit communiquer cet endroit lors de la FCCV 2013.

Et le mois de mai 13 se rapproche dangereusement !

Il est proposé aux membres des sociétés « du Sud de l'arrondissement » de se consulter rapidement pour étudier la faisabilité d'une telle fête dans leur secteur.

Pourquoi pas **Savigny** ?

b) A l'Unisson

Notre bulletin est-il lu ? Est-il encore utile ?

Notre bulletin, tiré à 3000 exemplaires, ne fait-il pas doublon avec notre site ?

La question peut être posée car il semble qu'il soit peu lu, trônant souvent lamentablement sur le piano des salles de répétitions. Pour preuve, le nombre indécent de téléphones que le Secrétaire cantonal reçoit alors que les réponses sont déjà publiées. Cette publication, partagée avec l'AVDC (Association Vaudoise des Directeurs de Chœurs), nous coûte environ 25'000.- par année – environ 1.50 par exemplaire.

La plupart des informations y figurant se retrouvent sur le site **www.choeur.ch** (partie « *A l'Unisson* » avec infos SCCV et AVDC et partie « *Sous la loupe* » pouvant se télécharger sous la rubrique « Médias » -> Publications).

Il est clair que chacun ne dispose pas du moyen informatique pour s'informer. Cependant, au vu de la dépense occasionnée pour, semble-t-il un très maigre résultat, est-il raisonnable de poursuivre l'édition de ce bulletin ?

Le « relooking » de notre bulletin est pour bientôt. Il sera confié à des professionnels afin que notre image soit modernisée.

Attention : si vous désirez plus ou moins de bulletins, informez-en le rédacteur.

Conclusion

Tous désirent que l'Unisson continue à leur être adressé sous forme « papier » malgré les frais occasionnés par ce mode de faire. Il est lu et apprécié.

c) Site Internet

www.choeur.ch

Annoncer un concert en ligne – Actualité chorale cantonale – Rechercher un événement musical en ligne (aussi valable pour la France – Canada) – Recherche d'un(e) directeur(trice) en ligne – Formation de chefs ou de choristes – Les activités AVDC et SCCV – Les PV de nos AD – Des archives – Des portraits de musiciens – et tant d'autres informations documentaires et d'actualité.

A consulter sans modération

d) Courrier et adresses électroniques

Il serait vraiment utile et économique que chaque société possède une adresse électronique. Est-il raisonnable et concevable que chaque section fournisse 1 à 3 adresses « mail » – président • secrétaire • caissier • ou adresse mail de la société – afin qu'en tout temps la SCCV puisse diffuser ses informations, diminuant d'autant les frais d'affranchissements postaux ?

Nota bene : Il reste bien entendu que les courriers très importants continueraient de faire l'objet d'envois postaux. (Tableaux des membres • Convocation AD avec PV et comptes joints • FCCV • etc.).

Important : Ne pas oublier d'annoncer au Secrétaire cantonal tout changement d'adresse des responsables (président – directeur).

e) Chœurs retenus pour l'AD 13

Suggestion : Recherchez cette information sur le site **www.choeur.ch**.

f) Aides financières : rappel

Pour obtenir une aide financière de la SCCV, il faut remplir les 3 conditions suivantes :

1. Etre société membre de la SCCV: cette aide n'est pas une aide à la société elle-même, mais une aide à la création.
2. Commander une création chorale
3. Accompagner la demande du budget de l'opération

g) Autres

- M. René VUADENS aimerait rendre hommage - une fois dans l'avenir - au compositeur blonaysan Paul LAVANCHY. Précisions suivront.
- M. TROKAY, président de la Chorale de Cossonay demande si ce serait possible d'avoir une musique autre que militaire pour accompagner la prise et la remise de la bannière. La chose est notée. Contacter év. Thierry BESANÇON.
- Il est demandé si l'on pourrait avoir des chœurs plus modernes à l'AD. Oui, pour autant que ces chants soient appris.
- L'hommage à Robert MERMOUD pour les 100 ans de sa naissance aura lieu le 28 novembre 2012 à Montreux.
- Les photocopies du chansonnier sont aussi interdites.

h) Assemblées d'arrondissements 2013

- Arrdt 1 : ROCHE – sa 9 novembre 13 – 09h00 (Maison de commune)
- Arrdt 4 : BUSSIGNY – sa 16 novembre 13 – org. : LE COQUELICOT de Bussigny